

Aide aux Prototypes Numériques

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

L'aide Prototypes Numériques soutient le développement de technologies, produits ou services numériques innovants. Elle a pour objectifs de :

- démontrer et expérimenter avec des utilisateurs la pertinence des applications, technologies, contenus, services ou usages numériques novateurs avant leur phase de déploiement,
- susciter des opportunités de marchés pour les entreprises de la filière numérique régionale,
- développer de nouveaux services et usages répondant aux évolutions sociétales.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les entreprises disposant d'au moins un établissement en Nouvelle-Aquitaine et les associations.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide finance :

- les projets de production de prototypes avant déploiement,
- les projets de gain de compétitivité pour l'entreprise.

Les projets doivent prévoir une innovation (technique, d'usage, sociale, sociétale, etc.) et faire apparaître une création de valeur (emploi, montée en compétences, retombées économiques directes et indirectes, efficacité et efficience du service rendu, etc.) en région Nouvelle-Aquitaine.

Seront particulièrement appréciés les projets qui intègrent l'une des bonnes pratiques suivantes :

- la confiance numérique,
- la contribution aux solutions produites sous licence libre,
- l'interopérabilité,
- l'accessibilité,
- l'expérience utilisateur.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes, liées à la phase de prototypage :

- études,

- coûts de conception,
- coûts de marketing/communication,
- coûts matériels pour la réalisation du prototype,
- frais de personnels mobilisés sur le projet : au coût réel chargé pour les salariés (sur justifications des bulletins de salaires) ; au coût valorisé pour les non-salariés (utilisation de la grille des salaires du Syntec numérique) et dans la limite de 30 % du coût total du projet,
- coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet (études d'ingénierie technique, études juridiques, test d'usages, coûts de maquettage, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme de subvention, à hauteur maximum de 50% du montant des dépenses éligibles. L'aide est plafonnée à 100 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Avant tout dépôt de demande, il est indispensable de prendre contact avec les services instructeurs. A cette condition seulement, le dossier de candidature pourra être renseigné par le porteur de projet et soumis à la Région.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - > Numérique

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Dossier de candidature](#) (14/08/2019 - 0.56 Mo)